

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2017.

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre (si scrutin, 13 novembre)
- 4 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour du mois de décembre deux mille seize (2016).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quinzième (15^e) jour de décembre 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième (15^e) jour de décembre deux mille seize (2016).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière